

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE  
DE PARIS

EXERCICE 1962

## A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre *entièrement gratuit*, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 60 Millions de Nouveaux Francs

R.C. : Seine N° 55-B-11.103 — N° B.F. 49

# RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1962

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. FARNIER (Charles), *Président*.

GAUSSEL (Georges), *Administrateur, Président Honoraire*.

BIZOT (Henry), *Vice-Président, Directeur Général*.

CELIER (Pierre), *Administrateur*.

CONVERS (Émile), —

DAVEZAC (Henry), —

GONON (Maurice), —

LANDAIS (Georges), —

LEVARD (Georges), —

MASSOT (René), —

POMPEY (Georges), —

N... —

---

## DIRECTION GÉNÉRALE

MM. BIZOT (Henry), *Vice-Président, Directeur Général*.

SADRIN (Jean), *Directeur Général-adjoint*.

---

## CENSEUR

M. GUITARD (Henri).

---

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. BOUVIER (André).

NALPAS (Marcel).

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

---

En 1962 le climat international ne s'est amélioré que par intermittence et l'expansion économique des pays occidentaux a tendu à se ralentir dans les derniers mois de l'année. La hausse des coûts de revient et la réduction des marges bénéficiaires des entreprises ont affecté leur capacité de financement et contrarié dans bien des cas l'exécution de leur programme d'équipement.

A l'exception de celle du café, les productions agricoles et industrielles se sont de nouveau accrues et les cours sont demeurés calmes. Mais la position statistique de certaines d'entre elles reste préoccupante et confère une valeur particulière aux divers projets d'organisation du marché, dont le moindre intérêt n'est pas d'aider au redressement de la balance des paiements de nombreux pays en voie de développement.

A ces efforts s'ajoutent sur le plan monétaire et financier l'action de la

Banque internationale de reconstruction, celle du Fonds de développement des territoires d'outre-mer de la Communauté européenne, les conventions entre cette dernière et les Etats africains et malgache, les crédits bancaires accordés à divers pays de l'Amérique du sud, notamment à l'Argentine et au Brésil, et surtout l'effort financier des Etats-Unis et de la France.

D'une manière plus générale, l'importance des réserves monétaires du continent européen a conduit, pour assurer le bon fonctionnement des paiements internationaux, à renforcer la coopération des banques centrales, celles-ci sont intervenues pour accroître le potentiel de ressources du Fonds monétaire international et se sont engagées par la suite à participer à des ouvertures de crédit en vue d'opérations à terme sur devises. Il s'agit là de palliatifs dont les effets peuvent être de procurer le temps nécessaire à la mise au point de mesures plus efficaces et plus durables.

Aux Etats-Unis les préoccupations immédiates paraissent être de maintenir et d'accroître encore une activité économique intense, tout en sauvegardant un niveau de vie exceptionnel et en faisant face à des dépenses budgétaires de plus en plus importantes. Les moyens de production y sont à un tel niveau que, malgré l'élévation des prix, la conquête des marchés étrangers constitue de plus en plus une nécessité fondamentale. L'aide apportée à des Etats moins favorisés, contribue toujours à déséquilibrer la balance des paiements. Aussi les exportations d'or ont persisté, les stocks dont disposent les banques de réserve fédérales apparaissent réduits et le dollar, dont l'expression en or est restée inchangée depuis 1934, a donné quelques signes de faiblesse.

En Europe, l'activité qui a régné dans les pays du Marché commun a contrasté avec un certain ralentissement dans les autres nations, notamment dans les pays scandinaves, en Autriche et en Angleterre.

La stabilité relative dont a bénéficié la Grande-Bretagne ne doit pas dissimuler son état économique. Si certains secteurs, comme ceux des pro-

duits chimiques et de l'automobile, n'ont pas été défavorisés, il n'en est pas de même de beaucoup d'autres, ceux des textiles et de la sidérurgie notamment. Le chômage a augmenté. Les remboursements de divers emprunts étrangers ont réduit les réserves d'or et de devises. Des mesures inspirées de la tactique monétaire la plus fine — maintien à 6 % du taux d'escompte, puis abaissement progressif à 4 1/2 % ; blocage d'une partie des dépôts des banques de clearing, puis suppression de cette mesure — n'ont pas levé l'inquiétude qui a pesé sur la livre.

Le Marché commun et les prévisions que l'on peut faire sur son avenir ont joué un rôle essentiel dans les relations internationales pendant que le programme contenu dans le traité de Rome se réalisait par étapes plus courtes qu'il n'avait été prévu et qu'une action agricole commune s'élaborait. Une convention d'association, conclue avec la Grèce, est entrée en vigueur. Mais les laborieuses négociations qui se sont prolongées pour l'admission du Royaume-Uni se sont heurtées à de tels obstacles qu'elles ont dû être suspendues et le renouvellement des accords avec les pays africains a rencontré des difficultés qui n'étaient pas toutes d'ordre économique. La politique tarifaire des Etats-Unis, leur pénétration en Europe par des créations d'usines ou des prises de contrôle, ont posé de nouveaux problèmes.

L'activité s'est développée dans l'ensemble, mais à des rythmes inégaux, dans les Etats de la Communauté économique européenne. Malgré les perspectives offertes par l'élargissement du marché, une partie du potentiel de production n'a pas été utilisée, notamment pour le charbon et l'acier. Les six nations deviennent de plus en plus tributaires de leurs exportations en dehors du marché commun. L'avenir de leur union dépend en partie des conditions dans lesquelles elles parviendront à franchir cette étape.

L'Allemagne a vécu prospère. Malgré la pénurie de main-d'œuvre, elle s'est efforcée de freiner la hausse des salaires en même temps que celle des prix, tandis que la durée du travail a été réduite. La production a diminué dans les charbonnages et la sidérurgie. Le montant des commandes

en cours fléchit. Les importations croissent plus vite que les exportations, en sorte que les excédents du commerce extérieur se réduisent. Le financement des investissements devient plus difficile. Néanmoins, l'activité générale s'est encore amplifiée.

La Belgique et les Pays-Bas ont échappé à la tension généralisée des prix. La première a maintenu son taux d'expansion et assuré une meilleure couverture de ses importations. Les seconds ont accru leur rythme de développement et s'emploient à accélérer l'exploitation de leurs gisements de gaz naturel.

En Italie, l'essor, quoique ralenti, reste rapide, mais la hausse des prix s'accroît. Toutes les industries accusent des progrès ; elles exercent sur celles des autres nations une telle pression que la clause de sauvegarde, prévue par le traité de Rome, a dû être réclamée pour certains produits.

C'est la France qui, avec l'Italie, a connu l'expansion la plus marquée de son activité, mais, elle aussi, a payé ce résultat d'une hausse des prix qui a dépassé toutes les prévisions et atteint le plus haut pourcentage enregistré depuis trois ans.

La production s'est développée dans son ensemble au-delà des limites qui avaient été prévues par le plan, avec une différenciation assez marquée entre les secteurs qui travaillent directement pour la consommation et ceux qui fabriquent des biens d'équipement. L'utilisation d'énergie sous toutes ses formes, charbon, électricité, produits pétroliers, gaz a augmenté. Les industries textiles, la chimie, l'automobile sont en progrès. La concurrence étrangère a légèrement ralenti la sidérurgie dont les programmes d'investissements devront être révisés et gêne l'industrie des gros matériels dont les débouchés extérieurs se sont fortement amenuisés.

La campagne agricole a donné des résultats supérieurs à la moyenne et même exceptionnels pour le blé et pour le vin. Les cours ont été soutenus et les cultivateurs ont amélioré dans l'ensemble leur pouvoir d'achat. Mais,

au-delà des satisfactions immédiates qui leur sont offertes, ils se préoccupent de l'avenir d'une profession qui doit, pour se défendre au sein de l'Europe, regrouper ses exploitations et libérer chaque année, pour d'autres emplois, un certain nombre de ses membres. Le gouvernement a continué son effort de reconversion provinciale. La création dans les centres agricoles de noyaux d'industries moyennes utilisant partiellement de la main-d'œuvre rurale, a déjà donné des résultats, en dépit des difficultés qu'un tel morcellement soulève dans une période de concentration d'usines. Les résultats obtenus doivent encourager la tenacité des animateurs locaux voulant réveiller des villes et des régions qui paraissaient vouées à un lent déclin.

Les cours des denrées ont monté, les loyers ont été sensiblement relevés et le coût de la vie a suivi. Le salaire minimum interprofessionnel garanti a été relevé d'abord en juin, puis une seconde fois en novembre. La masse salariale s'est accrue de près d'un huitième. Malgré l'amélioration de la productivité, les coûts de revient ont monté, les marges bénéficiaires ont diminué et les possibilités d'autofinancement se sont trouvées réduites.

Le commerce intérieur a été soutenu par une augmentation notable de la consommation due au relèvement des salaires, des revenus agricoles et des prestations sociales ainsi qu'aux migrations consécutives à l'indépendance de l'Algérie. Les grands magasins, les établissements à succursales multiples accusent une hausse sensible de leur chiffre d'affaires qu'ils cherchent à développer encore en multipliant les supermarchés. Le commerce extérieur apparaît au contraire plus difficile. Les ventes dans les pays de la zone franc ont fléchi ; les expéditions vers l'Algérie, qui avaient presque disparu pendant la dernière et la plus douloureuse période de la guerre, ne reprennent que lentement. Vers les pays étrangers, les exportations se sont maintenues, la hausse des prix français n'ayant pas été un phénomène isolé. Mais en raison de l'augmentation des importations, les profits retirés par la France de ses échanges se sont amoindris. Au cours de l'année s'est

poursuivie, dans les relations avec beaucoup de pays et pour de nombreux produits, la politique de détente douanière initiée précédemment.

L'apport des capitaux extérieurs a atteint en 1962 de nouveaux sommets et la balance des règlements a fait apparaître un excédent supérieur de moitié à celui de 1961. Une fraction de la dette envers les Etats-Unis a été remboursée par anticipation et, malgré cela, les réserves d'or et de devises détenues par l'institut d'émission se sont encore accrues. Elles représentaient à la fin de l'exercice près de sept mois d'importations. D'autre part, le montant des allocations de devises pour voyages à l'étranger a été relevé à deux reprises au cours de l'année et les formalités d'attribution ont été simplifiées.

Les finances de l'Etat sont demeurées saines. Grâce à d'importantes plus-values fiscales, l'aide aux rapatriés, les concours aux pays associés, la reconversion de l'armée, les nouvelles mesures d'ordre social ou économique n'ont pas entraîné de dépassement du découvert du Trésor, qui, bien au contraire, n'a pas été entièrement utilisé. Mais l'importance des remboursements faits au titre de la dette extérieure a conduit le Trésor à accroître de deux milliards son endettement à l'égard de la Banque de France et du système bancaire. Pour la quatrième année consécutive, il n'a pas été recouru à l'emprunt à long terme.

Le gouvernement n'en reste pas moins conscient du risque d'inflation. Au cours de l'année, la circulation fiduciaire a en effet augmenté d'un huitième et les disponibilités monétaires, ainsi que les crédits bancaires, de près d'un cinquième. Pour combattre ce mouvement, ainsi que la montée des prix, tout en canalisant les ressources nouvelles vers des investissements qui se trouvaient limités par la baisse des profits industriels, les autorités monétaires ont pris diverses mesures. Elles ont notamment, par le relèvement du coefficient de trésorerie, incité les banques à développer dans leurs emplois les crédits d'équipement à moyen terme, au détriment des facilités d'escompte et de découvert. L'intérêt servi par le Trésor aux bons

qu'il émet ainsi que celui que les banques sont autorisées à offrir pour les dépôts à terme ont été réduits, mais celui des caisses d'épargne a été maintenu.

Si le principe de la politique suivie n'est pas contestable, il est non moins vrai que les ressources de la technique monétaire ne sont pas à elles seules suffisantes pour résoudre les problèmes complexes que pose l'évolution de la situation économique et financière. Les banques doivent d'autant plus le souligner que, dans une période où beaucoup de professions sont encouragées et soutenues par l'Etat, elles, au contraire, supportent, depuis quelques années le poids de mesures qui abaissent les conditions de leur rémunération et rendent plus difficile la gestion de leur trésorerie, dans le temps même où s'alourdissent leurs frais généraux. La réduction de leur marge de profits bruts ne leur permet pas de porter leurs provisions à des niveaux en rapport avec ceux qu'ont atteints leurs engagements.

Notre établissement dont les traditions plus que centenaires n'excluent pas la volonté de renouveau, poursuit, en dépit des obstacles, une politique de développement et d'organisation. L'augmentation des dépôts, la modernisation et l'amélioration des services constituent en effet ses deux objectifs fondamentaux.

Sur le premier point, l'ouverture de sièges dans les localités et les centres urbains où se concentrent de nouvelles couches d'épargnants s'imposait à un établissement dont le réseau d'agences avait dû subir l'effet des mesures de concentration d'après-guerre. 76 agences et bureaux permanents, représentant plus du quart de leur nombre total en métropole, ont été ouverts depuis huit ans. En même temps la réfection des locaux anciens se continue sans relâche et notre nouvelle installation des Champs-Élysées constitue la meilleure des publicités. Parallèlement, nous avons acquis, parmi les premiers les outillages les plus modernes. Le grand ensemble électronique, commandé il y a plusieurs années, est entré en service en 1962 pour le bien de nos clients.

C'est ainsi qu'à Paris les bordereaux d'effets, dont les décomptes sont calculés, classés, recopiés à raison de 10.000 à l'heure, parviennent aux intéressés avec deux jours d'avance. Les formules les plus complexes, comme celle du chèque magnétique, sont examinées par des bureaux d'études conduits suivant des méthodes scientifiques.

Les concours apportés à nos relations doivent être eux aussi adaptés aux nécessités nouvelles, à un moment où le coût d'un projet établi à l'échelle de demain excède le plus souvent les possibilités d'autofinancement des entreprises. La recherche systématique des crédits à moyen terme nous permet d'aider, dans le cadre même des instructions du conseil national du crédit, aussi bien la réalisation de travaux d'équipement que la conclusion à l'étranger des programmes de grands ensembles. Nous avons également imaginé, sous l'égide du Crédit national, des formules de financement collectif associant toute une profession à sa rénovation. Nous n'avons pas hésité à participer, avec des banques d'affaires amies, à la fondation d'organismes dont certains ont pour objet, comme Sofigros, de développer les centres commerciaux ou, comme Locafrance, d'aider à la modernisation des entreprises en leur fournissant, sous contrat de location, les matériels souhaités. Nous nous sommes enfin attachés à confirmer notre action sur le marché immobilier avec le rattachement de Simco, société immobilière conventionnée, au groupe de l'Union immobilière et financière auquel nous participons. Nous avons ainsi rajeuni nos méthodes en abordant des mécanismes et des opérations que tout commerçant ou industriel a intérêt à connaître pour pouvoir apprécier sainement ses possibilités d'extension ou de reconversion.

Dans le domaine des affaires financières, les émissions d'obligations continuent d'avoir la faveur du public. Le Crédit foncier, le Crédit national, l'Electricité de France, les Charbonnages, la Société nationale des chemins de fer français, le département de la Seine, les grands groupements recueillent chaque année des montants plus élevés à des conditions que l'amélioration du marché rendaient plus attrayantes pour eux. Les augmentations de capi-

tal, conjuguées souvent avec les émissions d'obligations et les crédits à long terme, ont permis aux groupes industriels de parachever leurs programmes. Les pouvoirs publics s'interrogent sur le meilleur moyen d'orienter les jeunes vers l'épargne. Des efforts doivent certes encore être faits pour accroître les ressources du marché financier. Mais dès à présent la proportion du revenu national qui s'y emploie n'est pas inférieure à celle que l'on constate dans des pays comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne.

Les fluctuations de la bourse ont été de grande amplitude. Les cours ont commencé à monter pendant le premier semestre, puis la tendance s'est renversée et, si les indices généraux se retrouvent en fin d'année à des niveaux voisins de ceux de décembre 1961, des différences importantes apparaissent suivant les catégories de valeurs. Le volume global des transactions dans une bourse dorénavant unifiée s'est réduit à partir de juin et est demeuré dans l'ensemble modeste, en France comme sur les autres marchés étrangers. Tout en maintenant notre activité au comptant, nous avons, grâce à la diligence et à une compétence accrue de nos professionnels, augmenté nos opérations sur le marché à terme.

Notre service d'information mobilière répond à toutes les demandes d'études de portefeuille. Il informe et conseille les petits et les moyens épargnants qui, livrés à eux-mêmes, se tiendraient, faute de compétence, à l'écart de la bourse. Il s'attache, en particulier, à leur recommander la division des risques et à doser la part des actions et celle des obligations. Chaque client reste cependant libre de suivre sa propre tendance et de préférer la plus-value au revenu ou l'investissement à long terme à des opérations destinées à se dénouer à bref délai. Une liberté dont il use largement contribue à éviter des actions massives et brutales sur le marché et facilite ainsi son équilibre. Par des voies différentes nous cherchons à obtenir des résultats analogues à ceux auxquels aboutissent les sociétés d'investissement. Il n'est pas inutile d'ajouter que la propagande que nous avons développée depuis longtemps pour le dépôt des titres et spécialement des actions nous permet de garantir des porteurs de plus en plus nombreux contre la perte

par négligence des droits de souscription et le risque de la déchéance quinquennale des coupons.

Notre filiale à New York, la French American Banking Corporation, a pris une part active aux opérations que nous traitons avec les Etats-Unis.

Notre département des relations étrangères a offert à nos correspondants, que la stabilité du Franc a rendus plus ouverts à nos sollicitations, de participer plus activement aux diverses branches de notre activité. Les dépôts ont crû en même temps que les ordres de bourse et les souscriptions à des valeurs françaises transmises par nos amis étrangers. Grâce aux voyages et aux interventions de nos représentants les plus qualifiés nous avons ouvert de nouveaux comptes de banques. Nous avons décidé de participer avec la Banque commerciale de Grèce à la création d'une société de développement dans ce pays avec lequel nous entretenons de très anciennes relations. Notre agence d'Alger a maintenu avec sa clientèle un contact étroit dans les moments les plus difficiles. La Banque centrale d'Algérie, institut d'émission, nous a, comme ses homologues de Tunisie et du Maroc, choisis comme correspondant, confirmant ainsi notre position traditionnelle en Afrique du nord.

Installés depuis bientôt quatre-vingts ans en Tunisie, où nous exploitons deux agences à Tunis et à Sfax, nous avons décidé pour collaborer plus efficacement encore à l'essor économique d'un pays auquel nous attachent tant de liens, d'apporter notre réseau à une société de droit tunisien dont nous sommes les fondateurs avec d'autres banques. Nous nous sommes ainsi associés à la Banque industrielle de l'Afrique du nord, à laquelle nous sommes intéressés depuis sa fondation et à la Morgan Guaranty International Banking Corporation qui souhaitait s'installer en Tunisie. Le gouvernement tunisien a ratifié cette initiative qui répondait d'ailleurs à des vœux maintes fois exprimés. La création de la Banque d'escompte et de crédit à l'industrie en Tunisie (B.E.I.T.) est intervenue depuis la clôture de l'exercice. Nous y détenons 14.475 actions sur les 35.000 formant le capital de 350.000 dinars tunisiens.

A Madagascar, l'activité économique s'est à la fois assainie et accrue. La récolte abondante de café a permis de développer les exportations et les achats à l'étranger ont pu être augmentés sans aggraver le déficit de la balance commerciale. L'Institut d'émission malgache a pris en charge la circulation fiduciaire et le contrôle du crédit. Il reste provisoirement géré par la Banque de Madagascar. L'Etat français doit nous céder, ainsi qu'à deux confrères, avec lesquels nous partagerons à égalité la première place dans le capital de cette banque, les actions qui lui en assuraient le contrôle avec l'Etat malgache. L'aménagement de notre réseau nous a amenés à fermer nos sièges de Farafangana et de Mananjary. Nous avons, au mois de juillet, inauguré à Tananarive, l'agence que nous venons de reconstruire, manifestant ainsi notre ferme propos de poursuivre par nous-mêmes dans la grande île l'action que nous avons engagée en 1889.

Les résultats de nos autres agences à l'étranger sont tous bénéficiaires. A Londres et à Bruxelles, ils ont été affectés par la baisse des taux, malgré le développement des opérations traitées par diverses entreprises françaises et notamment, en Angleterre, par les négociants de laine. Ces dernières opérations se sont substituées en partie à celles que nous réalisions habituellement en Australie, dans nos agences de Sydney et de Melbourne. La production de laine a dépassé les records antérieurs, mais les achats d'origine française ont baissé par rapport à la hausse spectaculaire des ventes au Japon. Les entreprises françaises participent, par contre, avec succès à la création d'usines nouvelles. En Inde, le conflit avec la Chine a troublé la vie économique et conduit le gouvernement à reviser au bout d'un an le troisième plan quinquennal. Nos agences de Bombay et de Calcutta, notre représentation à New Delhi sont demeurées actives. L'effort que nous avons fait pour donner plus de publicité à notre installation si ancienne dans des pays comme l'Inde et l'Australie, où les projets d'équipement attirent nos plus importants clients français, a été pour nous l'occasion de contacts et d'opérations qui assureront à des sièges dont l'activité commerciale tend à se stabiliser des contreparties très intéressantes dans l'avenir.

Nous n'avons pas relâché notre effort en vue de comprimer la montée de nos frais généraux. Nous nous sommes efforcés de simplifier nos méthodes et d'abrèger beaucoup de circuits intérieurs ; nous avons décentralisé les responsabilités en relevant les limites d'initiative de nos directeurs de province ; nous avons créé à Lyon un centre administratif ; nous poursuivons un programme de généralisation progressive de la position comptable en vue de dégager au maximum nos agents d'exploitation des tâches administratives qui ne doivent pas gêner leur activité extérieure.

Notre personnel nous a apporté son concours avec sa conscience, sa compétence habituelle et aussi, chaque fois que les circonstances l'ont exigé, avec son courage. Nous avons reconnu ses qualités d'adaptation aux travaux nouveaux, en créant à l'intérieur de la classification une rubrique de technicité qui récompense les agents les plus qualifiés dans les services difficiles. Le Comité central d'entreprise a tenu trois sessions. Nous avons apprécié l'atmosphère de bonne entente et le désir de collaboration qui y règnent ; nous félicitons ses membres pour les résultats obtenus dans la gestion des œuvres sociales et notamment de la cantine et des colonies de vacances. Par leurs suggestions, dont un nombre appréciable a été retenu après étude, les comités d'établissement prouvent l'intérêt que leurs membres et avec eux tout le personnel prennent à la prospérité de notre maison.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances douteuses, les acquisitions d'immeubles, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

Nous avons procédé à la révision de notre bilan, conformément aux dispositions de la loi du 28 décembre 1959. Cette révision concerne les immobilisations et le portefeuille-titres qui continuent de figurer au bilan pour une somme très inférieure à leur valeur réelle.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toute nature, amortissements et dotations aux comptes de provision, notre compte de profits et pertes présente un solde créditeur de F 5.032.468,28. Ce solde comprend la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France que par ceux de l'étranger.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, soit F 387.037,91, correspondant à une attribution de F 0,6759 au profit de chacune des 572.626 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde de F 4.645.430,37 auquel nous vous proposons de donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— à la réserve statutaire : 5 % de F 4.645.430,37 . . . . . F	232.271,53
— aux parts bénéficiaires en supplément du minimum d'intérêt garanti : F 1,3241 par part, pour porter le total de l'attribution à F 2 brut, ce qui représente . . . F	758.214,09
— aux actions appartenant à l'Etat . . . . . F	3.150.000 »
— au Conseil d'administration . . . . . F	50.000 »

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende brut de F 2,266972 reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de F 34.176,87.

Il restera un reliquat disponible de F 420.767,88 qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices précédents, lequel passera de F 1.585.148,54 à F 2.005.916,42.

La progression de nos engagements rend nécessaire l'aménagement de nos ressources propres.

A cet effet, nous vous proposons :

1° De transférer aux réserves le montant des plus-values de réévaluation portées en augmentation des comptes « Titres » et « Immeubles et mobilier », soit F 36.090.904,70. Les réserves seraient ainsi portées à F 47.000.000.

2° De porter le capital social de F 60.000.000, son montant actuel, à F 90.000.000, par incorporation audit capital de la somme de 30 millions de francs prélevés sur les réserves.

Cette opération serait réalisée par la création de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de F 100.

Après ce prélèvement, le poste « Réserves » figurera au bilan pour F 17.000.000, en augmentation de 50 % de son montant actuel. Nous nous en sommes tenus à ce chiffre, car nous estimons que la proportion des immeubles et des titres par rapport aux ressources propres doit, au bilan d'une banque de dépôt, demeurer modérée.

3° De conserver aux porteurs de parts de fondateur l'intégralité des droits qu'ils tiennent des statuts. Leur droit aux dividendes annuels resterait calculé tel qu'il existe actuellement, en fonction d'un capital de F 4.000.000. En cas de liquidation, le boni à partager entre les actions et les parts serait déterminé par le reliquat subsistant après remboursement d'un capital de F 4.000.000, augmenté des réserves appartenant aux seuls actionnaires et prélevement au profit exclusif des parts de la portion de réserves correspondant à leur attribution statutaire non distribuée lors de la présente augmentation de capital et des deux précédentes.

Corrélativement, nous vous proposons de modifier comme suit les articles 4 et 26 de nos statuts :

ART. 4. — *Premier alinéa :*

« Le capital est fixé à 90 millions de francs ; il est représenté par 900.000 actions de 100 francs nominal, qui sont la propriété de l'Etat en vertu de la loi du 2 décembre 1945. »

Le reste de l'article sans changement.

ART. 26. — *Premier alinéa :*

« Sous réserve des droits à exercer par les porteurs de parts de fondateur conformément aux articles 40, 41 et 44 des anciens statuts et compte tenu des résolutions prises par la Commission de contrôle des banques les 8 juin 1955, 10 juin 1959 et 12 juin 1963 à la suite des augmentations du capital, élevé d'abord de 4 millions à 30 millions, puis porté de 30 millions à 60 millions et, enfin, de 60 millions à 90 millions, le compte de profits et pertes est établi par inscription : ... »

Le reste de l'article sans changement.

Par décrets en date du 21 et du 22 février 1963, les mandats de MM. Georges GAUSSEL et Georges LANDAIS, qui expiraient le 31 décembre 1962, ont été renouvelés. D'autre part, M. Henry BIZOT a été appelé à la vice-présidence du Conseil.

RAPPORT DES COMMISSAIRES  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1962

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1962, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui a été renouvelé ou confié par arrêtés de M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques en dates des 30 juin 1958 et 23 juin 1961.

Nous avons procédé, conformément aux prescriptions légales, à de nombreux sondages, vérifications et pointages tant en cours d'exercice qu'après l'arrêté du bilan qui nous permettent de vous confirmer que le Bilan et le compte de « Profits et Pertes » qui vous sont présentés ressortent bien de la comptabilité sociale régulièrement tenue.

Ainsi qu'il en sera rendu compte ci-après à la faveur de l'examen des différents postes intéressés, le Comptoir National d'Escompte de Paris a procédé à la réévaluation de son bilan à la date du 31 décembre 1962.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 1962, établi conformément aux prescriptions de la Commission de contrôle des banques, présente un total de .....

de .....	F	7.617.391.198,96
contre, en 1961 .....	F	<u>6.539.944.656,27</u>
soit une augmentation de .....	F	<u><u>1.077.446.542,69</u></u>

Nous indiquons ci-après les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A L'ACTIF :

Le poste « Caisse, Trésor Public, Banques d'émission » figure pour F 160.365.967,11 au lieu de F 123.404.543,60. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à F 460.721.950,80 accusant une augmentation de F 29.331.431,07.

C'est une augmentation de F 826.221.603,35 qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de F 4.705.940.378,43 à F 5.532.161.981,78.

Le compte « Coupons » présente une augmentation, étant porté de F 20.993.892,09 à F 33.843.489,99.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à F 835.599.517,58, en augmentation de F 91.744.401,57.

L'ensemble des « Avances garanties » présente une augmentation de F 13.067.042,52, étant porté de F 74.919.773,41 à F 87.986.815,93. Les « Avances et débiteurs divers » sont également en augmentation de F 4.250.565,78 étant portés de F 115.886.712,71 à F 120.137.278,49.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contre-partie au passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à F 275.256.029,92 contre F 263.428.615,27.

Le poste « Titres » est porté au bilan pour F 39.142.153,29. Cette somme comprend la plus-value de réévaluation et les acquisitions de l'année diminuées des ventes.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à F 48.260.221,29 contre F 31.410.576,91.

Le poste « Immeubles et Mobilier » figure au bilan pour F 23.915.792,78 après réévaluation et déduction de l'annuité d'amortissement au titre de l'exercice 1962.

AU PASSIF :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de F. 472.082.122,16 se trouvant ainsi portés à F 2.495.434.754,59. Les « Comptes courants », en augmentation de F 369.081.056,56 s'inscrivent pour F 2.245.547.647,84.

Les « Banques et Correspondants » sont ramenés de F 822.578.019,22 à F 771.085.564,11. Les « Comptes exigibles après encaissement » sont à F 285.081.121,63 contre F 239.596.578,92.

Les « Créiteurs divers » ressortent à F 541.909.653,63, soit par rapport à l'an dernier, une augmentation de F 37.273.669,78.

Les « Dividendes restant à payer » représentent F 91.832,91 et le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » est en augmentation de F 127.665.320,34.

Les « Comptes d'ordre et divers » sont portés à F 180.412.732,35 en augmentation de F 64.900.336,82 provenant notamment de l'inscription à ce compte de la plus-value de réévaluation du portefeuille-titres et des immeubles.

Le poste « Réserves » passe de F 10.443.062,32 à F 10.676.823,77 ; cette augmentation provient de la dotation faite à la réserve légale au titre de 1961.

Le capital social est inchangé à F 60.000.000.

Le report à nouveau ressort à F 1.585.148,54 après affectation de F 426.484,94 sur les bénéfices de 1961.

Hors bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « ouvertures de crédits confirmés » accusent des augmentations respectives de F 161.799.338,58 et F 37.270.697,12, par contre les « Effets escomptés circulant sous notre endos » accusent une diminution de F 193.774.015,16.

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le compte « Profits et Pertes » accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de ..... F 5.032.468,28  
contre, en 1961 ..... F 5.073.650,51

Il ressort donc, pour 1962, une diminution de ..... F 41.182,23

Les provenances de la somme de F 5.032.468,28 sont ainsi exprimées dans le compte Profits et Pertes, compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation .....	F	4.001.328,15
Portefeuille-titres et participations.....	F	510.929,57
Immeubles .....	F	520.210,56
Comme ci-dessus .....	F	<u>5.032.468,28</u>

Par rapport à 1961, on dégage une diminution de F 48.082,74 sur le résultat de la branche « Exploitation » et une augmentation de F 4.055 sur les produits du « Portefeuille-titres et participations » et de F 2.845,51 pour les revenus des « Immeubles ».

Comme pour l'exercice précédent, les produits ou revenus du portefeuille-titres et des immeubles ont été affectés d'une quote-part des frais généraux.

Les créances litigieuses ont été amorties intégralement et les créances douteuses ont fait l'objet de provisions justifiées.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans le rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1<sup>er</sup> janvier 1962 au nombre de 572.626.

Déduction faite de l'intérêt minimum de 3 % alloué à ces parts bénéficiaires par la loi du 2 décembre 1945 et qui s'élève à F 387.037,91, il reste à affecter un solde de F 4.645.430,37 dont le projet de répartition comporte :

— l'attribution de 5 % au fonds de réserve légale... F	232.271,53
— une attribution supplémentaire aux 572.626 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1962.F	758.214,09
— attribution aux 600.000 actions au nominal chacune de F 100 transférées à l'État..... F	3.150.000 »
— attribution au Conseil d'administration..... F	50.000 »
— attribution, conformément aux statuts, à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation, de F 2,266 972 .....	F 34.176,87
— report à nouveau..... F	420.767,88
TOTAL ÉGAL .....	F <u>4.645.430,37</u>

Le reliquat portera le report à nouveau à F 2.005.916,42.

Nous avons pris connaissance du projet de rapport du Conseil d'administration et vous confirmons les renseignements d'ordre comptable qu'il contient. La répartition des bénéfices qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1963.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,  
M. NALPAS.

## RAPPORT SPÉCIAL

### DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1962

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles. Toutes ces opérations ne sont donc mentionnées ici qu'autant que de besoin.

D'autre part, il a été consenti à des membres du Personnel de nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946.

Enfin nous signalons, en tant que de besoin, que le Comptoir National d'Escompte de Paris a concouru avec la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, dont M. BIZOT, Vice-Président Directeur Général du Comptoir National d'Escompte de Paris est également administrateur, à la création d'une nouvelle banque suivant la loi tunisienne (la Banque d'Escompte et de Crédit à l'Industrie en Tunisie).

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1963.

*Les Commissaires aux comptes :*

A. BOUVIER,  
M. NALPAS.

## BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1962

### avant répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... F	160.365.967,11	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES SPÉCIAUX..... F	2.495.434.754,59
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	460.721.950,80	COMPTES COURANTS.....	2.245.547.647,84
PORTEFEUILLE-EFFETS.....	5.532.161.981,78	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	771.085.564,11
COUPONS.....	33.843.489,99	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT.....	285.081.121,63
COMPTES COURANTS.....	835.599.517,58	CRÉDITEURS DIVERS.....	541.909.653,63
AVANCES GARANTIES.....	87.986.815,93	ACCEPTATIONS A PAYER.....	275.256.029,92
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	120.137.278,49	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	91.832,91
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	275.256.029,92	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE....	745.277.421,39
TITRES.....	39.142.153,29	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	180.412.732,35
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	48.260.221,29	RÉSERVES.....	10.676.823,77
IMMEUBLES ET MOBILIER.....	23.915.792,78	CAPITAL.....	60.000.000 »
		REPORT A NOUVEAU.....	1.585.148,54
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE.....	5.032.468,28
<b>TOTAL..... F</b>	<b>7.617.391.198,96</b>	<b>TOTAL..... F</b>	<b>7.617.391.198,96</b>

### HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... F	1.236.303.243,10
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	1.281.015.391,08
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	506.568.792,35

### après répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... F	160.365.967,11	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES SPÉCIAUX..... F	2.495.434.754,59
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	460.721.950,80	COMPTES COURANTS.....	2.245.547.647,84
PORTEFEUILLE-EFFETS.....	5.532.161.981,78	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	771.085.564,11
COUPONS.....	33.843.489,99	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT.....	285.081.121,63
COMPTES COURANTS.....	835.599.517,58	CRÉDITEURS DIVERS.....	541.959.653,63
AVANCES GARANTIES.....	87.986.815,93	ACCEPTATIONS A PAYER.....	275.256.029,92
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	120.137.278,49	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	4.421.261,78
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	275.256.029,92	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE....	745.277.421,39
TITRES.....	39.142.153,29	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	180.412.732,35
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	48.260.221,29	RÉSERVES.....	10.909.095,30*
IMMEUBLES ET MOBILIER.....	23.915.792,78	CAPITAL.....	60.000.000 »*
		REPORT A NOUVEAU.....	2.005.916,42
<b>TOTAL..... F</b>	<b>7.617.391.198,96</b>	<b>TOTAL..... F</b>	<b>7.617.391.198,96</b>

### HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... F	1.236.303.243,10
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS.	1.281.015.391,08
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	506.568.792,35

(\*) A la suite de la décision prise par la Commission de contrôle des banques en date du 12 Juin 1963, le capital est porté à F 90.000.000 par incorporation de réserves. Après réalisation de cette opération, les réserves au bilan seront de F 17.000.000.

## COMPTE DE PROFITS ET

**DÉBIT**

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Intérêt de 3 %, soit : F 0,6759 sur 572.626 parts bénéficiaires non amorties (ART. 8 de la loi du 2 décembre 1945).....	F 387.037,91
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET .....	4.645.430,37
	F 5.032.468,28
ATTRIBUTION A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	
5 % de F 4.645.430,37 .....	F 232.271,53
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Attribution supplémentaire F 1,3241 par part .....	758.214,09
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Sur 600.000 actions de F 100 .....	3.150.000 »
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	
	50.000 »
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit F 2,266.972 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation .....	
	34.176,87
REPORT A NOUVEAU .....	
	420.767,88
	F 4.645.430,37

REPORT A

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU .....	F 2.005.916,42
	F 2.005.916,42

## PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1962

**CRÉDIT**

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION .....	F 4.001.328,15
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS .....	510.929,57
— IMMEUBLES .....	520.210,56
	F 5.032.468,28
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET DE L'EXERCICE 1962 .....	
	F 4.645.430,37
	F 4.645.430,37

NOUVEAU

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1961.....	F 1.585.148,54
REPORT DE L'EXERCICE 1962 .....	420.767,88
	F 2.005.916,42

## RÉSOLUTIONS

adoptées par la Commission de Contrôle des Banques  
dans sa séance du 12 Juin 1963

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes :

— approuve les comptes de l'exercice 1962 arrêtés au 31 décembre 1962 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— approuve expressément la réévaluation du bilan effectuée en application de la loi du 28 décembre 1959 et le transfert aux réserves du montant des plus-values de réévaluation portées en augmentation des comptes « Titres » et « Immeubles et mobilier », soit F 36 090 904,70, les réserves étant ainsi élevées à F 47 000 000 ;

— fixe à F 2 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

et à F 2,266972 par part le dividende revenant aux parts de fondateur conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

— l'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris transférées à l'État d'une somme totale de F 3.150.000 ;

— le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F 50.000 à titre de tantièmes.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 39 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

## RÉSOLUTION

relative à l'augmentation du capital et à la modification  
des statuts

Conformément aux propositions que lui a soumises le Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte de Paris, la Commission de Contrôle des Banques décide d'augmenter le capital de ladite banque de F 60 millions, son montant actuel, à F 90 millions au moyen de l'incorporation audit capital de la somme de F 30 millions prélevée sur les plus-values de réévaluation transférées aux réserves.

Après ce prélèvement, le poste « Réserves » sera porté au bilan pour F 17 millions.

La Commission prend acte de ce que l'augmentation du capital du Comptoir National d'Escompte de Paris sera réalisée par la création de 300 000 actions d'une valeur nominale de F 100.

Les porteurs de parts de fondateur du Comptoir National d'Escompte de Paris conserveront l'intégralité des droits qu'ils tiennent des statuts :

a) Leur droit aux dividendes annuels restera calculé tel qu'il existe actuellement en fonction d'un capital de F 4.000.000 ;

b) En cas de liquidation, le boni à partager entre les actions et les parts sera déterminé par le reliquat subsistant après remboursement d'un capital de F 4.000.000, augmenté des réserves appartenant aux seuls actionnaires et prélèvement, au profit exclusif des parts, de la portion de réserves cor-

respondant à leur attribution statutaire non distribuée lors de la présente capitalisation et de celles des 8 juin 1955 et 10 juin 1959.

La Commission approuve l'ensemble de ces opérations qui prennent effet du jour de la présente résolution.

Comme conséquence de ces décisions, les articles 4 et 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris sont modifiés comme suit :

ART. 4. — *Premier alinéa :*

« Le capital est fixé à F 90 millions; il est représenté par 900 000 actions d'une valeur nominale de F 100 qui sont la propriété de l'Etat en vertu de la loi du 2 décembre 1945. »

*Le reste de l'article sans changement.*

ART. 26. — *Premier alinéa :*

« Sous réserve des droits à exercer par les porteurs de parts de fondateur conformément aux articles 40, 41 et 44 des anciens statuts et compte tenu des résolutions prises par la Commission de Contrôle des Banques les 8 juin 1955, 10 juin 1959 et 12 juin 1963 à la suite des augmentations de capital élevé successivement de 4 millions à 30 millions, puis de 30 millions à 60 millions et enfin de 60 millions à 90 millions, le compte de profits et pertes est établi par inscription : ... »

*Le reste de l'article sans changement.*

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

## AGENCES DANS PARIS :

- |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A.</b> 147, Bd St-Germain.</li> <li>• <b>B.</b> 55, Rue de Rivoli.</li> <li>• <b>C.</b> 23, Bd Diderot (G. de Lyon).</li> <li>• <b>D.</b> 2, Rue Rambuteau.</li> <li>• <b>E.</b> 16, Rue Turbigo.</li> <li>• <b>F.</b> 15, Place de la République.</li> <li>• <b>G.</b> 2, Rue de Flandre, et Bureau aux Abattoirs de la Villette.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>H.</b> 2, Rue du Quatre-Septembre.</li> <li>• <b>I.</b> 80-82, Bd Magenta.</li> <li>• <b>J.</b> 19, Bd de Strasbourg.</li> <li>• <b>L.</b> 86, Rue de Clichy.</li> <li>• <b>M.</b> 87, Av. Kléber.</li> <li>• <b>N.</b> 35, Av. Mac-Mahon.</li> <li>• <b>O.</b> 71, Boulevard Montparnasse.</li> <li>• <b>P.</b> 2, Boulevard Beaumarchais (pl. de la Bastille).</li> <li>• <b>R.</b> 53, Bd Saint-Michel.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S.</b> 2 bis, Av. des Gobelins.</li> <li>• <b>T.</b> 2, Bd de Courcelles.</li> <li>• <b>U.</b> 49, Av. des Champs-Élysées.</li> <li>• <b>V.</b> 90, Avenue du Général-Leclerc.</li> <li>• <b>W.</b> 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité).</li> <li>• <b>X.</b> 40, R. du Commerce.</li> <li>• <b>Y.</b> 113, Fg St-Honoré.</li> <li>• <b>Z.</b> 2, Pl. St-Augustin.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AB.</b> 39, Rue de Ménilmontant.</li> <li>• <b>AC.</b> 14, Rue Bergère.</li> <li>• <b>AD.</b> 25, Bd Barbès.</li> <li>• <b>AE.</b> 44, R. La Fayette.</li> <li>• <b>AF.</b> 199, Bd Voltaire.</li> <li>• <b>AG.</b> 2, Chaussée de la Muette.</li> <li>• <b>AH.</b> 47 bis, Avenue Bosquet.</li> <li>• <b>AJ.</b> 48 bis, r. d'Auteuil.</li> <li>• <b>AK.</b> 10, Rue de Rome.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AL.</b> 93, Av. de Villiers.</li> <li>• <b>AN.</b> 96, Av. Victor Hugo.</li> <li>• <b>AP.</b> 1, Pl. Gambetta.</li> <li>• <b>AR.</b> 2, R. P.-Semard (square Montholon).</li> <li>• <b>AT.</b> 12, Bd Raspail.</li> <li>• <b>AV.</b> 168, R. de Belleville.</li> <li>• <b>AY.</b> 44, Rue Etienne-Marcel.</li> <li>• <b>BA.</b> 6, Av. Friedland.</li> </ul> |
|---|---|---|---|--|

## AGENCES EN BANLIEUE :

- |   |   |  |   |  |
|---|---|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Antony.</li> <li>Argenteuil</li> <li>Arnouville.</li> <li>Asnières.</li> <li>Aubervilliers.</li> <li>Bondy.</li> <li>Bourgét (Le).</li> <li>Charenton.</li> <li>Chaville.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Clichy-la-Garenne.</li> <li>Colombes.</li> <li>Courbevoie.</li> <li>Eaubonne.</li> <li>• Elisabethville-sur-Seine.</li> <li>• Enghien-les-Bains.</li> <li>• Ermont.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Garches.</li> <li>• Levallois-Perret.</li> <li>Livry-Gargan.</li> <li>• Mantes-la-Jolie.</li> <li>• Marines.</li> <li>• Montreuil-sous-Bois.</li> <li>• Montrouge.</li> <li>• Neuilly-sur-Seine.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Noisy-le-Sec.</li> <li>• Pontoise.</li> <li>• Puteaux.</li> <li>• Rosny-sous-Bois.</li> <li>• Saint-Cloud.</li> <li>• Saint-Cyr-l'École.</li> <li>• Saint-Denis.</li> <li>• St-Germain-en-Laye.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sarcelles.</li> <li>Taverny.</li> <li>• Versailles.</li> <li>• Vésinet (Le).</li> <li>• Villemonble.</li> <li>• Vincennes.</li> <li>• Virflay.</li> <li>• Vitry-sur-Seine.</li> </ul> |
|---|---|--|---|--|

## AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES PAYS DE LA ZONE FRANC :

- |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• LONDRES</li> <li>• BRUXELLES</li> <li>• MONTE-CARLO</li> <li>• BOMBAY</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• CALCUTTA</li> <li>• MELBOURNE</li> <li>• SYDNEY</li> <li>• SYDNEY-PITT STREET</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AMBATONDRAZAKA</li> <li>• DIÉGO-SUAREZ</li> <li>• FIANARANTSOA</li> <li>• MAJUNGA</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• MANAKARA</li> <li>• MOROMBÉ</li> <li>• TAMATAVE</li> <li>• TANANARIVE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pl. de l'Indépendance</li> <li>• TANANARIVE</li> <li>• Av. de l'Indépendance</li> <li>• TULEAR</li> </ul> |
|---|---|---|---|--|

## REPRÉSENTATIONS PERMANENTES :

En Argentine : *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES.

En Inde : 19 A, Ratendon Road, NEW-DELHI.

## DÉLÉGATION POUR LE BRÉSIL, LA BOLIVIE, L'ÉQUATEUR ET LE PÉROU

Sao Paulo (Brésil), Rua 24 de Mayo, 276.

(\*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(\*) Agences fonctionnant périodiquement.

## AGENCES EN FRANCE :

- |   |  |  |   |   |  |
|---|--|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abbeville.</li> <li>• Abondance.</li> <li>• Agen.</li> <li>• Aiguebelle.</li> <li>• Aigueperse.</li> <li>• Aigues-Mortes.</li> <li>• Aiguillon.</li> <li>• Aire-sur-l'Adour.</li> <li>• Aix-en-Othe.</li> <li>• Aix-en-Provence.</li> <li>• Aix-les-Bains.</li> <li>• Alban.</li> <li>• Albertville.</li> <li>• Albi.</li> <li>• Alençon.</li> <li>• Alès.</li> <li>• Alger.</li> <li>• Allanche.</li> <li>• Allassac.</li> <li>• Ambarès.</li> <li>• Ambérieu-en-Dombes.</li> <li>• Ambès.</li> <li>• Amiens.</li> <li>• Ancenis.</li> <li>• Andernos-les-Bains.</li> <li>• Andrezieux.</li> <li>• Angers.</li> <li>• Angoulême.</li> <li>• Annecy.</li> <li>• Anneyron.</li> <li>• Annonay.</li> <li>• Antibes.</li> <li>• Antrain.</li> <li>• Anzin.</li> <li>• Apt.</li> <li>• Ardentes.</li> <li>• Ardes-sur-Couze.</li> <li>• Argentan-sur-Creuse.</li> <li>• Arles.</li> <li>• Armentières.</li> <li>• Arnage.</li> <li>• Arnay-le-Duc.</li> <li>• Arnèke.</li> <li>• Arras.</li> <li>• Ars-en-Ré.</li> <li>• Arudy.</li> <li>• Aubagne.</li> <li>• Auch.</li> <li>• Aulnay-de-Saintonge.</li> <li>• Auneau.</li> <li>• Aurillac.</li> <li>• Auriol.</li> <li>• Authon.</li> <li>• Autun.</li> <li>• Auxerre.</li> <li>• Availles-Limouzine.</li> <li>• Avignon.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bollezeelle.</li> <li>• Bordeaux.</li> <li>• Bordeaux-Barrière-d'Ornano.</li> <li>• Bordeaux-Chartrons.</li> <li>• Bordeaux-Victor-Hugo.</li> <li>• Bordeaux-Capucins.</li> <li>• Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs.</li> <li>• Bordeaux-Barrière de Toulouse.</li> <li>• Boulay.</li> <li>• Boulogne-sur-Mer.</li> <li>• Boulou (Le).</li> <li>• Bourbon-Lancy.</li> <li>• Bourboule (La).</li> <li>• Bourcefranc.</li> <li>• Bourg-Achard.</li> <li>• Bourg-de-Thizy.</li> <li>• Bourg-en-Bresse.</li> <li>• Bourges.</li> <li>• Bourgueil.</li> <li>• Bousac.</li> <li>• Branne.</li> <li>• Brantôme.</li> <li>• Brassac.</li> <li>• Brest.</li> <li>• Briatexte.</li> <li>• Bricquebec.</li> <li>• Brienne-le-Château.</li> <li>• Brioude.</li> <li>• Brive.</li> <li>• Brizambourg.</li> <li>• Bruay-en-Artois.</li> <li>• Bruyoy.</li> <li>• Bruyères.</li> <li>• Burie.</li> <li>• Buxières-les-Mines.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cholet.</li> <li>• Ciboure.</li> <li>• Cirey-sur-Vezouze.</li> <li>• Clermont-de-l'Oise.</li> <li>• Clermont-Ferrand.</li> <li>• Clermont-l'Hérault.</li> <li>• Clisson.</li> <li>• Cluses.</li> <li>• Cognac.</li> <li>• Combronde.</li> <li>• Compiègne.</li> <li>• Concarneau.</li> <li>• Condé-sur-Noireau.</li> <li>• Confleux.</li> <li>• Conlie.</li> <li>• Conneré.</li> <li>• Contres.</li> <li>• Corbeil.</li> <li>• Courçon-d'Aunis.</li> <li>• Courtenay.</li> <li>• Courville-sur-Eure.</li> <li>• Cosne-sur-Loire.</li> <li>• Couhé-Vézac.</li> <li>• Coulouges-sur-l'Autize.</li> <li>• Cour-Cheverny.</li> <li>• Coutances.</li> <li>• Coutermes.</li> <li>• Coutras.</li> <li>• Cozes.</li> <li>• Craponne-sur-Arzon.</li> <li>• Crau (La).</li> <li>• Creil.</li> <li>• Crèvecœur-le-Grand.</li> <li>• Cruzy.</li> <li>• Cuers.</li> <li>• Culan.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Genillé.</li> <li>• Givors.</li> <li>• Gonfaron.</li> <li>• Gonnevill-la-Mallet.</li> <li>• Gourdon.</li> <li>• Graçay.</li> <li>• Grand-Lucé (La).</li> <li>• Graulhet.</li> <li>• Grenoble.</li> <li>• Grenoble - Ile Verte.</li> <li>• Guerche-de-Bretagne (La).</li> <li>• Guerche-sur-l'Aubois (La).</li> <li>• Guignes-Rabutin.</li> <li>• Guignicourt.</li> <li>• Guîtres.</li> <li>• Gujan-Mestras.</li> </ul>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dammartin-en-Goële.</li> <li>• Dax.</li> <li>• Deauville.</li> <li>• Dieppe.</li> <li>• Dijon.</li> <li>• Dinard.</li> <li>• Diou.</li> <li>• Dives-sur-Mer.</li> <li>• Dole.</li> <li>• Domart-en-Ponthieu.</li> <li>• Dombasle-sur-Meurthe.</li> <li>• Domène.</li> <li>• Dorat (Le).</li> <li>• Douai.</li> <li>• Doué-la-Fontaine.</li> <li>• Dreux.</li> <li>• Duclair.</li> <li>• Dunkerque.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadillac-sur-Garonne.</li> <li>• Caen.</li> <li>• Cagnes-sur-Mer.</li> <li>• Cahors.</li> <li>• Calais.</li> <li>• Calvignat.</li> <li>• Cambo-les-Bains.</li> <li>• Cambrai.</li> <li>• Cancale.</li> <li>• Cannes.</li> <li>• Capestang.</li> <li>• Carcassonne.</li> <li>• Carmaux.</li> <li>• Carpentras.</li> <li>• Castellet-les-Corbières.</li> <li>• Cassel-Gare-Bavinchove.</li> <li>• Cassis.</li> <li>• Castelnaudary.</li> <li>• Castillon.</li> <li>• Castillon-la-Bataille.</li> <li>• Castres.</li> <li>• Caussade.</li> <li>• Cavaillon.</li> <li>• Caylus.</li> <li>• Celles-sur-Belle.</li> <li>• Cergy-la-Tour.</li> <li>• Céret.</li> <li>• Chabanais.</li> <li>• Chablis.</li> <li>• Chabris.</li> <li>• Chalonnes-sur-Loire.</li> <li>• Châlons-sur-Marne.</li> <li>• Chalon-sur-Saône.</li> <li>• Chambéry.</li> <li>• Chambon-Feugerolles (Le).</li> <li>• Charleville.</li> <li>• Charly-sur-Marne.</li> <li>• Chartres.</li> <li>• Chataigneraie (La).</li> <li>• Château-d'Oléron (Le).</li> <li>• Chateaugiron.</li> <li>• Château-neuf-en-Thymerrais.</li> <li>• Châteaurenard.</li> <li>• Châteauroux.</li> <li>• Château-Thierry.</li> <li>• Chatel.</li> <li>• Châtelguyon.</li> <li>• Châtelleraut.</li> <li>• Châtillon-en-Bazois.</li> <li>• Châtillon-sur-Seine.</li> <li>• Châtillon-sur-Sèvre.</li> <li>• Chaumes-en-Brie.</li> <li>• Chauny.</li> <li>• Chelles.</li> <li>• Chef-Boutonne.</li> <li>• Chemillé.</li> <li>• Cherbourg.</li> <li>• Chéry.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eglise-Neuve-d'Entraigues.</li> <li>• Eglisottes (Les).</li> <li>• Elbeuf.</li> <li>• Epervain.</li> <li>• Epervain.</li> <li>• Epervain.</li> <li>• Epinal.</li> <li>• Esbly.</li> <li>• Etables.</li> <li>• Etaules.</li> <li>• Evian-les-Bains.</li> <li>• Evreux.</li> <li>• Excideuil.</li> <li>• Eymet.</li> <li>• Eysines.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Falaise.</li> <li>• Fère-en-Tardenois.</li> <li>• Ferté-Bernard (La).</li> <li>• Ferté-Macé (La).</li> <li>• Fegersheim.</li> <li>• Feurs.</li> <li>• Firminy.</li> <li>• Fiers-de-l'Orne.</li> <li>• Fleurance.</li> <li>• Fléacourt.</li> <li>• Flotte-en-Ré (La).</li> <li>• Fontainebleau.</li> <li>• Fontenay-le-Comte.</li> <li>• Fontenay-Trésigny.</li> <li>• Fos-sur-Mer.</li> <li>• Fouras.</li> <li>• Fourchambault.</li> <li>• Fresnay-sur-Sarthe.</li> <li>• Frontignan.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gaillac.</li> <li>• Ganges.</li> <li>• Gannat.</li> <li>• Gardanne.</li> <li>• Gemozac.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hagondange.</li> <li>• Haguenau.</li> <li>• Halluin.</li> <li>• Harfleur.</li> <li>• Hasparren.</li> <li>• Havre (Le).</li> <li>• Haye-du-Puits (La).</li> <li>• Hazebrouck.</li> <li>• Hennebont.</li> <li>• Henrichemont.</li> <li>• Herbières (Les).</li> <li>• Honfleur.</li> <li>• Hossegor.</li> <li>• Hourtin.</li> <li>• Hyères.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Illkirch-Graffenstaden.</li> <li>• Isle-en-Jourdain (L').</li> <li>• Isle-Jourdain (L').</li> <li>• Issoire.</li> <li>• Issoudun.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jargeau.</li> <li>• Jarnac.</li> <li>• Jonzac.</li> <li>• Joué-les-Tours.</li> <li>• Juan-les-Pins.</li> <li>• Juillac.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Capte.</li> <li>• Lacaune.</li> <li>• La Ciotat.</li> <li>• Laignes.</li> <li>• Lancy.</li> <li>• Landerneau.</li> <li>• Landrecies.</li> <li>• Langeac.</li> <li>• Langeais.</li> <li>• Langon.</li> <li>• Lannemezan.</li> <li>• Lanouaille.</li> <li>• Laon.</li> <li>• Laroquebrou.</li> <li>• Latille.</li> <li>• Lautrec.</li> <li>• Laval.</li> <li>• Lavandou (Le).</li> <li>• Lavelanet.</li> <li>• Le Lion-d'Angers.</li> <li>• Lempdes.</li> <li>• Lenclêtre.</li> <li>• Lens.</li> <li>• Le Puy.</li> <li>• Lesparre.</li> <li>• Levroux.</li> <li>• Lezay.</li> <li>• Lézignan-Corbières.</li> <li>• Libourne.</li> <li>• Liguil.</li> <li>• Lille.</li> <li>• Lille-Lomme.</li> <li>• Lille-St-Maurice.</li> <li>• Lillebonne.</li> <li>• Limoges.</li> <li>• Limoux.</li> <li>• Lisieux.</li> <li>• Lisle.</li> <li>• Lisle-sur-Tarn.</li> <li>• Livron.</li> <li>• Loches.</li> <li>• Lodève.</li> <li>• Londe (La).</li> <li>• Longué.</li> <li>• Longueuil.</li> <li>• Lons-le-Saunier.</li> <li>• Lonzac.</li> <li>• Lorient.</li> <li>• Lorignac.</li> <li>• Lormont.</li> <li>• Lourdes.</li> <li>• Louvesc (La).</li> <li>• Luc (Le).</li> </ul> |   |   |  |

(\*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(\*) Agences fonctionnant périodiquement.

(\*\*) Bureaux de saison.

(Suite au verso).

\*Lude (Le).  
 ●Lunéville.  
 \*Lusignan.  
 \*Lussac-les-Châteaux.  
 \*Luz-Saint-Sauveur.  
 \*Luzy.  
 ●Lyon.  
 ●Lyon-Bachut.  
 Lyon-Brotteaux.  
 ●Lyon-Charpennes.  
 ●Lyon-Croix-Rousse.  
 ●Lyon-Guillotière.  
 Lyon-Jean-Macé.  
 Lyon-Marché d'Intérêt National.  
 Lyon-La Fayette.  
 ●Lyon-Perrache.  
 Lyon-Vaise.  
 ●Lyon-Villeurbanne.

●Macon.  
 \*Magnac-Laval.  
 ●Mans (Le).  
 \*Mans (Le) " Pontlieue "  
 \*Manzat.  
 ●Mans.  
 ●Marmanda.  
 \*Marnay.  
 \*Marquise.  
 \*Marseillan.  
 ●Marseille.  
 \*Marseille-Blancarde.  
 Marseille-St-Louis.  
 Marseille-St-Marcel.  
 Marseille-République.  
 \*Massiac.  
 \*Martigne-Briand.  
 \*Matha.  
 ●Maubeuge.  
 \*Maubourquet.  
 ●Mauléon-Soule.  
 \*Maurs.  
 \*Mauzé-sur-le-Mignon.  
 ●Mayenne.  
 \*Mayet.  
 ●Mazamet.  
 ●Meaux.  
 \*Mehun-sur-Yèvre.  
 \*Melle.  
 ●Melun.  
 \*Méru.  
 \*Merville.  
 \*Mesle-sur-Sarthe (Le).  
 ●Metz.  
 \*Meung-sur-Loire.  
 Millau.  
 \*Miramont-de-Guyenne.  
 \*Mirebeau-en-Poitou.  
 \*Monségur.  
 ●Montauban.  
 \*Montbard.  
 Montbéliard.  
 ●Montbrison.  
 ●Mont-de-Marsan.  
 \*Mont-Dore (Le).  
 ●Montélimar.  
 \*Montfrin.  
 ●Montgeron.  
 \*Monthureux-sur-Saône.  
 ●Montluçon.  
 Montmédy.  
 ●Montpellier.  
 \*Montresor.  
 \*Montrevel.  
 \*Montsalvy.  
 \*Mortagne-sur-Gironde.  
 ●Moulins.  
 \*Moulins-Engilbert.  
 ●Mouy.  
 ●Mulhouse.  
 \*Murat.  
 \*Mussidan.

●Nancy.  
 ●Nantes.  
 Nantes-Duchesse Anne.  
 ●Narbonne.  
 \*Navarrenx.  
 \*Nay.  
 \*Nérondes.  
 \*Neuilly-Saint-Front.  
 \*Neussargues.

\*Neuville-de-Poitou.  
 ●Nevers.  
 ●Nice.  
 Nice-Gorbella.  
 Nice-Californie.  
 \*Nice-Abattoirs.  
 ●Nîmes.  
 ●Niort.  
 \*Nogent-le-Roi.  
 \*Nogent-sur-Seine.  
 \*Nontron.  
 \*Nort-sur-Erdre.  
 Notre-Dame-de-Gravenchon.

\*Oisemont.  
 ●Ollioules.  
 \*Olonzac.  
 ●Oloron-Sainte-Marie.  
 ●Onzain.  
 \*Oradour-sur-Vayres.  
 ●Orange.  
 ●Orléans.  
 \*Ormes (Les).  
 \*Oucques.  
 \*Ozoir-la-Ferrière.  
 \*Ouzouer-le-Marché.

\*Paimbœuf.  
 Pallice (La).  
 \*Pardies.  
 \*Patay.  
 ●Pau.  
 ●Pauillac.  
 \*Paulhaguet.  
 \*Pavilly.  
 \*Pellegreux.  
 ●Périgueux.  
 ●Péronne.  
 ●Perpignan.  
 \*Pierrelatte.  
 \*Pertuis.  
 \*Pieux (Les).  
 ●Pignans.  
 Plancoët.  
 \*Plouay.  
 \*Podensac.  
 ●Poitiers.  
 \*Poix.  
 \*Poligny.  
 \*Pons.  
 ●Pont-à-Mousson.  
 \*Pontet (Le).  
 Pont-de-Claix.  
 \*Pont-Saint-Esprit.  
 \*Pont-Saint-Pierre.  
 \*Pont-Sainte-Maxence.  
 \*Pont-sur-Yonne.  
 \*Pornic.  
 \*Pornichet.  
 \*Port-à-Binson.  
 \*Port-la-Nouvelle.  
 Port-St-Louis-du-Rhône.  
 Port-Vendres.  
 \*Pouancé.  
 \*Prades.  
 \*Pré-en-Pail.  
 \*Prémery.  
 \*Privas.  
 \*Puget-Ville.  
 \*Puy-laurens.

●Quimper.  
 \*Quatre-Routes (Les).  
 \*Quillan.

\*\*Rayol (Le).  
 ●Reims.  
 ●Remiremont.  
 ●Rennes.  
 ●Réole (La).  
 ●Requista.  
 ●Riom.  
 ●Rive-de-Gier.  
 ●Roanne.  
 \*Roche-Bernard (La).  
 ●Rochechouart.  
 ●Rochefort-sur-Mer.  
 ●Roche-la-Molière.  
 ●Rochelle (La).  
 \*Rocroi.  
 ●Rodez.

\*Rognac.  
 ●Romans.  
 ●Romilly-sur-Seine.  
 \*Roquefort-sur-Soulzon.  
 \*Roquemaure.  
 ●Roubaix.  
 ●Rouen.  
 ●Rouen-Saint-Seve.  
 \*Rouget (Le).  
 \*Rumilly.

●Saint-Amand-les-Eaux.  
 \*Saint-Ambroix.  
 \*Saint-Anthème.  
 \*Saint-Antoine.  
 \*Saint-Août.  
 \*Saint-Astier.  
 \*Saint-Brévin-les-Pins.  
 ●Saint-Brieuc.  
 \*\*Saint-Cast.  
 ●Saint-Chamond.  
 \*Saint-Chinian.  
 ●Saint-Claude.  
 \*Saint-Denis-d'Oléron.  
 \*Saint-Didier-en-Velay.  
 \*Saint-Dié.  
 ●Saint-Etienne.  
 ●Saint-Etienne-Bellevue.  
 ●Saint-Etienne-La Terrasse.  
 \*Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

\*Saint-Florent.  
 \*Saint-Florent-le-Vieil.  
 \*Saint-Gaultier.  
 \*Saint-Genlès.  
 \*Saint-Georges-d'Oléron.  
 \*Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.  
 \*Saint-Hippolyte-du-Fort.  
 ●Saint-Jean-d'Angély.  
 \*Saint-Jean-de-Bruel.  
 \*Saint-Jean-du-Gard.  
 ●Saint-Junien.  
 \*Saint-Just-en-Chaussée.  
 \*Saint-Laurent-d'Aigouze.  
 \*Saint-Laurent-sur-Gorre.  
 \*Saint-Léger-sur-Dheûne.  
 ●Saint-Lô.  
 \*Saint-Louis.  
 \*Saint-Malo.  
 \*Saint-Médard-de-Guizières.

\*Saint-Médard-en-Jalles.  
 ●Saint-Nazaire.  
 ●Saint-Omer.  
 \*Saint-Palais.  
 \*Saint-Paul-de-Fenouillet.  
 \*Saint-Pierre-le-Moutier.  
 \*\*Saint-Pierre-d'Oléron.  
 \*Saint-Pierre-sur-Dives.  
 ●Saint-Quentin.  
 \*Saint-Quentin-la-Poterie.  
 \*Saint-Rambert-sur-Loire.  
 \*Saint-Romain-de-Colbosc.  
 \*Saint-Saulge.  
 \*St-Savin-sur-Gartempe.  
 \*Saint-Servan-sur-Mer.  
 \*Saint-Sever-sur-l'Adour.  
 \*\*Saint-Tropez.

\*Saint-Vivien-Médoc.  
 Ste-Geneviève-des-Bois.  
 \*Sainte-Marie-de-Ré.  
 \*Sainte-Sigolène.  
 ●Saintes.  
 \*Saint-Yorre.  
 ●Salindres.  
 ●Sallanches.  
 \*Salles-Curan.  
 ●Salon.  
 ●Samatan.  
 \*Sarrancolin.  
 \*Saulieu.  
 ●Saumur.  
 \*Sauveterre-de-Guyenne.  
 \*Sauxillanges.  
 \*Scaër.  
 Schiltigheim.  
 \*Scionzier.  
 ●Sedan.  
 ●Sées.  
 ●Ségonzac.  
 ●Segré.

Sérémanage.  
 ●Sens.  
 ●Sète.  
 \*Seurre.  
 ●Sillé-le-Guillaume.  
 ●Soissons.  
 \*Solliès-Pont.  
 \*Sommières.  
 Sorgues.  
 \*Sourdeval-la-Barre.  
 \*Soustons.  
 \*Souterraine (La).  
 ●Strasbourg.  
 ●Strasbourg-Bourse.  
 \*Surgères.  
 \*Sury-le-Comtal.  
 \*Suze (La).

\*Talaudière (La).  
 Tarare.  
 ●Tarbes.  
 \*Tardets.  
 \*Targon.  
 \*Tartas.  
 \*Tavaux.  
 \*Teil (Le).  
 \*Terrasson.  
 \*Tessy-sur-Vire.  
 \*Teste-de-Buch (La).  
 Thionville.  
 \*Thiviers.  
 \*Thouarcé.  
 \*Tinchebray.  
 \*Tocane-Sainte-Apre.  
 \*Tonnav-Boutonne.  
 \*Tonnav-Charente.  
 \*Tonneins.  
 \*Torfeu-Tiffauges.  
 ●Toulon.  
 ●Toulouse.  
 Toulouse-Bonnefoy.  
 Toulouse-St-Aubin.  
 ●Tourcoing.  
 Tour-du-Pin (La).  
 ●Tours.  
 ●Tremblade (La).  
 ●Trouville.  
 ●Troyes.

\*Uzès.  
 \*Vaas.  
 \*\*Val-André-Pléneuf.  
 ●Valence.  
 \*Valence-d'Agen.  
 \*Valence-d'Albigeois.  
 ●Valenciennes.  
 \*Vallauris.  
 ●Vannes.  
 \*Varennes-sur-Allier.  
 \*Vatan.  
 ●Vendôme.  
 \*Verdun-sur-le-Doubs.  
 \*Vermenton.  
 \*Vernoil-le-Fourrier.  
 Vernon.  
 \*Vic-Fézensac.  
 ●Vichy.  
 \*Vic-sur-Cère.  
 \*Vic-sur-Seille.  
 ●Vienne.  
 ●Vierzon.  
 \*Vigan (Le).  
 ●Vihiers.

\*Villaines-la-Juhel.  
 \*Villandraut.  
 \*Villie-Morgon.  
 \*Villfort.  
 \*Villefranche-de-Panat.  
 ●Villefranche-sur-Saône.  
 ●Villeneuve-sur-Lot.  
 \*Villereal.  
 \*Villers-Bocage.  
 ●Vire.  
 ●Vitry.  
 \*Vitry-le-François.  
 ●Voiron.  
 \*Voreppe.  
 \*Voves.

\*Wormhoudt

(●) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(\*) Agences fonctionnant périodiquement.

(\*\*) Bureaux de saison.